

INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES
PROCES-VERBAL D'ASSERMENTATION
LEGISLATURE 2021 – 2026
2^{ème} partie sous la présidence de la vice-présidente élue

Au terme de la séance présidée par M. Le Préfet le 10 juin 2021, la parole est donnée à Mme Nathalie Fragnière, vice-présidente nouvellement élue pour la poursuite de l'ordre du jour, à savoir :

- ~~6. Election du vice président du conseil communal~~
7. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants
8. Nomination de la commission de gestion/finances
9. Nomination des autres commissions permanentes et délégations.

7. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants

Scrutateurs

Mesdames Carole BUGNON et Béatrice LEUENBERGER sont élues tacitement par acclamations.

Scrutateurs suppléants

Mesdames Adrienne FAVRE et Céline SAVARY sont élues tacitement par acclamations.

8. Nomination de la commission de gestion/finances

Mesdames Theres BRILLET et Véronique JAQUEMET ainsi que Messieurs Basile FAVRE, Daniel MORIER et Tonino NATALE sont élus tacitement par acclamations.

9. Nomination des autres commissions permanentes et délégations

Commission de recours

Madame Talitha CURCHOD et Monsieur Serge MARTIN sont élus tacitement par acclamations.

Le Conseil communal nommera un membre supplémentaire lors de la prochaine séance.

ASIRE (Association scolaire intercommunale région Echallens) :

Conseil intercommunal, 1 municipale :

Pamela Burdet

1 municipal remplaçant :

Jean-Marc Favre

1 délégué :

Julien Corbaz

1 suppléant :

Fabrice Meyer

AEM (Association pour l'épuration de la région Mortigue) :

Comité directeur :

Jean-Marc Favre

Conseil intercommunal, 1 municipal :

Giuseppe Greco

2 délégués communaux :

Basile Favre

Cédric Glauser

Le Conseil communal nommera un membre supplémentaire lors de la prochaine séance.

AIAE (Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs) :

Conseil intercommunal, 1 municipal :

Giuseppe Greco

2 délégués communaux :

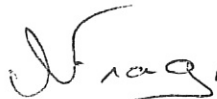
Bertrand Favre

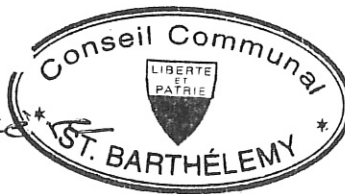
Serge Martin

Les délégués du conseil communal pour les associations intercommunales ci-dessus sont élus tacitement par acclamations.


La séance est levée à 19 h. 15.

La vice-présidente :


N. Fragnière



La secrétaire :


Y. Morier